



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2021

Nombre de conseillers : en exercice : 19 - présents : 16 - votants : 18

L'an deux mille vingt-et-un et le huit novembre, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie ordinaire, à la Mairie déléguée d'Amions, sous la présidence de Georges BERNAT, Maire.

Date de la convocation : 3 novembre 2021

Présents : Monsieur BERNAT Georges, Monsieur PERROTON Sébastien, Monsieur SAPEY Emmanuel, Madame GUIGON Audrey, Monsieur TOLA Sylvain, Madame PARSIGNY Laëtitia, Madame L'HOSPITAL Marie-Claude, Monsieur COLOMBAT Christophe, Monsieur VALLAS Robert, Monsieur COUDOUR Olivier, Madame PION Marion, Monsieur RAJOT Adrien, Madame GERY Véronique, Monsieur RAJOT Pierre-Olivier, Madame DARMET Martine, Madame BARD Sylviane

Absents dont excusés : Monsieur BERTIQUET Dominique

Représentés : Madame VALFORT Nelly par Madame PARSIGNY Laëtitia, Monsieur SENDRA Gilles par Monsieur BERNAT Georges

Secrétaire de séance : Monsieur RAJOT Adrien

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 11 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

1- CONVENTION AVEC LA PAROISSE ST-JEAN BOSCO DES VALS D'AIX ET ISABLE

Le Maire expose à l'Assemblée que la commune de VÉZELIN-sur-LOIRE est titulaire des contrats « électricité » de tous les bâtiments communaux et des édifices auprès du Syndicat Intercommunal des Energies de la Loire – SIEL, excepté pour l'église de Dancé dont le contrat est au nom de la paroisse ; laquelle est donc, de ce fait, exclue du champ d'application du projet de convention.

Les églises sont dotées d'un compteur électrique individuel ; à l'église de Saint-Paul-de-Vézelin, un sous-compteur comptabilise les consommations afférentes à la prise « marché ».

Afin de régulariser la situation, d'un commun accord avec la paroisse, la collectivité a rédigé une convention (projet donné aux élus).

Le Maire explique que ladite convention porte sur les modalités de prise en charge, par la paroisse, des abonnements et consommations électriques des églises et sera applicable au 1^{er} janvier 2022.

Le Maire soumet à l'approbation de l'Assemblée la convention, à intervenir entre la commune et la paroisse, à l'approbation de l'Assemblée.

Vote : unanimité

2- RESSOURCES HUMAINES - COMPTE EPARGNE TEMPS

Le Maire rappelle que le conseil municipal avait approuvé, en septembre, un projet de délibération portant sur la mise en place du CET – Compte Epargne Temps. Pour rappel, ce dispositif doit être proposé aux fonctionnaires afin d'y épargner des congés non pris et pouvoir en bénéficier plus tard.

La commune a saisi le Comité Technique du Centre de Gestion de la Loire qui donnera son avis le 26 novembre. Par dérogation, le CDG autorise l'approbation de la délibération avant l'avis définitif du CTI, afin de permettre aux agents d'ouvrir et alimenter leur CET avec leur solde de congés 2021 (les congés annuels sont pris du 1^{er} janvier au 31 décembre).

Le Maire soumet à l'approbation de l'Assemblée la délibération portant sur la mise en place du CET au 1^{er} décembre 2021.

Vote : unanimité

INFORMATIONS

Décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal au Maire :

- Bail de l'auberge : avenant « charges récupérables »

Le Maire explique que l'auberge paye par avance la charge portant sur la consommation du gaz ; ce qui implique une régularisation en fin d'année. En accord avec l'auberge, la collectivité procédera au recouvrement de cette charge, au coup par coup, au vu de la facture gaz acquittée par la commune.

- Bail logement communal Dancé à Madame et Monsieur DURY au 16-10-2021

Madame L'Hospital précise que le T3 au-dessus de l'école à Saint-Paul-de-Vézelin et le T2 au rez-de-chaussée de l'ancien presbytère sont loués.

Le T2 au-dessus de l'école à Saint-Paul-de-Vézelin reste vacant.

Le Maire dit qu'au 1^{er} décembre, l'ancien gîte de Dancé sera également vacant.

Règlement des cimetières : Monsieur le Maire explique que le règlement des cimetières rédigé lors de la création de la commune nouvelle est basé sur le règlement du nouveau cimetière d'Amions.

Il s'avère que les dimensions des concessions ne sont pas les mêmes dans les cimetières de Dancé et Saint-Paul-de-Vézelin.

Le Maire propose à l'Assemblée de réfléchir à la rédaction d'un nouveau règlement qui prendra en compte la spécificité des trois cimetières.

Le Maire rappelle que toutes interventions sur une concession est soumise à l'autorisation préalable de la commune.

Bulletin municipal : Les élus échantent quant au contenu et à la date de distribution du bulletin 2021. Madame PION est, comme l'année dernière, chargée de la rédaction et mise en page du bulletin.

Le service administratif fourni les données nécessaires telles qu'un extrait du budget communal, la liste des décès, naissances.....et...

La collectivité confiera la distribution du bulletin à la Poste (début janvier dans les boîtes aux lettres).

Action Sociale : Monsieur le Maire rappelle que l'année dernière eu égard au contexte sanitaire, le conseil municipal avait décidé d'attribuer, aux administrés de 70 ans et plus (inscrits sur la liste électorale) un bon d'achat de 30 € à utiliser auprès de l'Union des Commerçants et Artisans de St-Germain-Laval.

Le Maire propose de renouveler l'opération compte-tenu des retours positifs des commerçants et des bénéficiaires. Le Maire précise que, cette année, 136 personnes sont éligibles.

Les élus échantent et débattent quant à l'organisation d'un repas comme les années précédentes la crise sanitaire et l'attribution de bon d'achat. Le repas est apprécié par les « anciens » qui ont plaisir à se retrouver. D'autres personnes éligibles préfèrent le bon d'achat.

A cet égard, Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'Assemblée l'organisation d'un repas à l'auberge d'Amions le 11 décembre et pour les non participants, l'attribution d'un bon d'achat à utiliser auprès de l'UCA de St-Germain-Laval (valeur de 30 € pour les deux formules).

Vote : 2 voix contre et 16 voix pour

Le Maire dit qu'il consultera l'auberge d'Amions pour valider la date du 11 décembre. Un courrier sera adressé aux personnes éligibles pour inscription au repas ; si elles le souhaitent, elles pourront être accompagnées d'une personne de leur choix qui règlera le repas à l'auberge. Les bénéficiaires qui ne souhaiteront pas participer à ce moment de convivialité, recevront un bon d'achat.

Cérémonie du 11 novembre : Après échanges entre les élus présents, l'Assemblée décide de déposer une gerbe sur les monuments des trois territoires, en même temps, à 11h00. La cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur dans le respect des gestes barrières.

CCVAI : Le Maire explique que la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable met en place des groupes de travail. Un élu de chaque commune est invité à y participer.

Le Maire sollicite les élus présents : Monsieur Vallas est intéressé par le groupe « économie-finances » et Madame Bard participera au groupe « enfance-jeunesse ».

Cantine Scolaire : Le Maire rappelle que la collectivité a mis en place un site « portail famille » pour la gestion de la cantine et de la garderie. Cette année, la commune a demandé aux parents de réserver les repas de leurs enfants via le portail famille afin d'optimiser la commande à la cuisine centrale et faciliter le pointage des repas pris.

STEP Dancé : Le Maire explique que la commune est dans l'attente de l'analyse des offres faites par le Département, qui apporte une aide à la maîtrise d'ouvrage. Le Département avait rédigé un cahier des charges complexes qui engendre un coût trop élevé pour la maîtrise d'œuvre.

A la question de Monsieur Colombat, le Maire précise que les stations d'épuration communales doivent être en roseaux et répondre aux normes et directives de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne afin d'obtenir des subventions. De plus, les stations d'épuration doivent pouvoir traiter les eaux usées et les eaux pluviales.

Crèche Intercommunale : Le Maire expose à l'Assemblée que la CCVAI avait donné une délégation de service public à un prestataire extérieur pour la gestion de la crèche pour la période 2015-2021.

En 2021, la délégation de service prenant fin, la CCVAI a relancé un marché public pour trouver un délégataire. Après deux marchés publics infructueux, le délégataire sortant a déposé une offre jugée exorbitante par la CCVAI. Dès lors, la CCVAI a repris la gestion de la crèche.

La CAF a demandé à la CCVAI de refaire le règlement de service et réécrire le projet pédagogique.

La crèche étant gérée directement par une collectivité, les salariés travailleront dans les mêmes conditions que les autres fonctionnaires.

Il rappelle que l'autorité territoriale gère un service public et est garante des deniers publics. Il veut rassurer les parents quant à la continuité du service et précise que la CCVAI recrute le personnel nécessaire.

Le Maire précise que Madame CLEMENT, maire de Grézolles, s'est beaucoup investi sur cette opération de reprise de la gestion de la crèche.

DIVERS

PLU : Le Maire précise que le PADD est en cours. La prochaine réunion portera sur le volet environnemental et énergies. Une information sera donnée sur le bulletin municipal.

Maison Emma : Le Maire dit que la commune est en attente du métrage, de niveaux et du volume.

Il est trop tôt pour publier des plans sur le bulletin municipal. En effet, le cabinet d'architecture n'a réalisé, pour l'instant, que des esquisses.

Travaux : Le Maire rappelle que l'enfouissement des réseaux à Amions est prévu pour mars 2022. ENEDIS doit tout d'abord réaliser l'extension du réseau électrique pour alimenter le futur lotissement, et ensuite, l'enfouissement sera fait.

Les travaux de rénovation de la voirie sont en cours à Saint-Paul-de-Vézelin avec l'impasse des Vignauds et le chemin de Clivier sur lequel intervient au préalable, la SAUR, sur le réseau d'eau potable. Les élus échangent sur le sujet. Le Maire explique que les travaux de voirie ont un coût très important et que le budget 2022 doit prendre en compte la rénovation du terrain de foot. La collectivité pourra prévoir un programme voirie sur le budget 2023.

Pêt d'Ane :

En réponse à la question posée par les élus, le Maire explique qu'un acte administratif est en cours de rédaction, par le SMRBV (Syndicat Mixte de la Retenue du Barrage de Villerest) pour acter la cession des deux parcelles à la commune.

L'acte sera soumis à l'Assemblée pour délibération lors du conseil municipal du 13 décembre.

Des élus proposent de réfléchir à l'aménagement du site avec des jeux, tables et toilettes sèches.

Le Maire dit que le projet sera proposé au budget 2022.

Eclairage Public : Monsieur Colombat propose de passer en LED afin de faire des économies.

Le Maire explique que cela a un coût élevé et que la politique générale actuelle est plus orientée sur l'extinction, la nuit, des lampadaires ; comme c'est le cas à Amions. Il précise que lorsque des travaux sont réalisés, les ampoules traditionnelles sont remplacées par des LED.

Les élus échangent et débattent quant à l'extinction ou non des lampadaires la nuit.

Ramassage des Ordures Ménagères :

Le Maire explique que la société chargée du ramassage des ordures ménagères rencontre des problèmes d'ordre technique : impossible de faire demi-tour, véhicules en stationnement gênant, poubelle sans roue, poubelle non conforme, poubelle trop pleine, poubelle vide, sacs poubelle à côté de la poubelle, poubelle non triée...etc..

Le Maire précise que la législation interdit les manœuvres telles que la marche-arrière, les poubelles sont ramassées à droite pour éviter les accidents ...etc..

Il rappelle que les containers doivent être conformes afin d'être pris en charge par le camion-benne, tels que ceux vendus, à prix coutant, par la CCVAI. Les poubelles doivent être sorties la veille de la collecte.

Les salariés de la société ont un droit de retrait sur obligation de marche arrière et sont autorisés à ne pas ramasser les ordures ménagères s'ils sont face à un problème ou une anomalie.

La société propose aux élus, qui le souhaitent, de faire la tournée avec le camion.

Messieurs Colombat et Sapey se portent volontaires.

Recensement Population : Le Maire explique que la collectivité recherche deux agents recenseurs : un pour le territoire de Saint-Paul-de-Vézelin et un pour celui d'Amions ; un agent recenseur est recruté pour le territoire de Dancé.

Sinistre CTM : Le Maire explique que le portail du service technique, un véhicule et une remorque ont été endommagés par un véhicule. La collectivité a déclaré le sinistre à l'assurance. L'expert passera pour estimation et un devis a été demandé à Créabois pour réparer le portail.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : LUNDI 13 DECEMBRE 2021.– MAIRIE DELEGUEE D'AMIONS

Fin à 22H10
